Image not found or type unknown

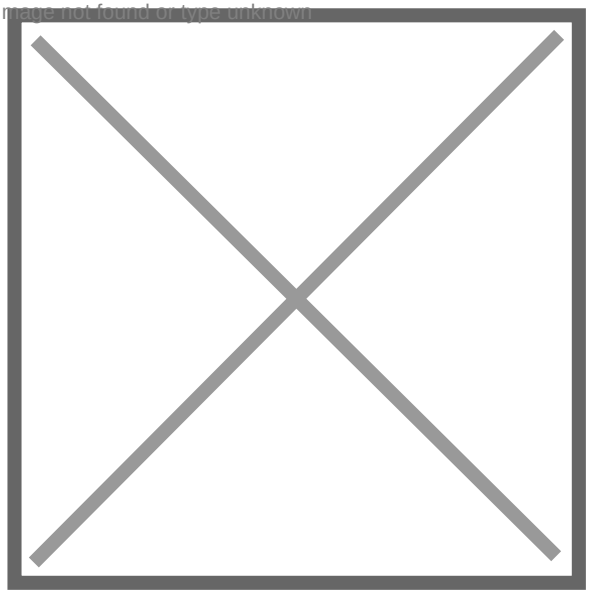

Droit au panier ou pas en tant qu'aide soignante de nuit

Par **nadege33**, le **27/10/2012** à **13:49**

Bonjour à tous,

Je vous soumets mon problème : je suis aide soignante de nuit en ehpad (établissement public),travaillant dix heures par nuit. Notre directeur d'établissement a décidé de nous supprimer le repas qui nous était offert jusque là. Est ce Légal ? Ce dernier nous propose comme solution, que nous nous inscrivons pour qu'un plateau nous soit préparer, mais celui ci sera défalqué de notre salaire. Sinon nous pouvons ramener notre collation personnelle. Aurait on le droit de prétendre à un panier,dans ce cas là? Si oui pouvez vous me citer le texte de loi qui en réfère. Je vous remercie par avance de vos réponses et vous souhaite une bonne journée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés